

# COMPTE RENDU

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 19 novembre 2001

à 18 heures15

**PRESENTS** : M.SALLIOU P.- Maire

Mmes et Ms GEORGES Y. – LE FOLL M. - HENRY B. – FREMONT L. - THOMAS D. – COLLOBERT H. – Adjoints,

Mmes et Ms MABIN B. –LE BAIL M. – PLOUX G. - LE VEZOUET JP. – JONET S. – PERSONNIC A. - LE ROUX P. - LE MARREC Y. – GUENNIC MT. – MEUNIER J. – ANGER M. – SALAUN JC. - JOUANIGOT A. - KERHERVE J. - RICHARD G.

**ABSENTS** Mme MONNIER M. qui donne pouvoir à M. KERHERVE J..

Monsieur FREMONT L. a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

---

Le quorum étant atteint la séance est ouverte.

Le maire donne lecture de l'ordre du jour de la présente séance (voir note de présentation)

Il propose, pour éviter une réunion supplémentaire de mettre à l'ordre du jour une question non prévue, à savoir l'extension des compétences du District.

Il rappelle aux conseillers la réunion informelle du 6 novembre au cours de laquelle diverses remarques avaient été formulées.

G. RICHARD, représentant de la commune au District, a transmis ces différentes observations.

En questions diverses, D. THOMAS souhaite évoquer l'opération organisée par les Paralysés de France et faire état du bilan des rendez-vous de quartiers.

### **1° POINT – REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Le maire accueille Monsieur JL HAMEL du cabinet « Réponses Associées », qui avait été chargé par la municipalité précédente d'étudier un plan de développement pour la commune de PABU.

Le projet avait été présenté à la municipalité lors de la réunion du 23 février 2001, à l'issue de laquelle il avait été décidé de ne prendre aucune décision immédiate.

M. HAMEL présente donc à nouveau, ce soir, son projet qui tient en 3 scénarios (cf. document)

Suite à l'exposé de M. HAMEL, le maire fait observer que le bâtiment actuel de la mairie est « sympathique » mais pas du tout adapté.

Il semblerait que la municipalité s'oriente vers la conservation de ce bâtiment. (on a conservé l'ancienne école).

Il pense qu'il faudra réfléchir sur l'aménagement du bourg en même temps que sur l'emplacement de la mairie qui devrait rester à sa place.

En effet, l'implantation de la mairie sur la place du bourg ou dans l'enceinte du château de Munehorre ne semble pas réalisable.

M. ANGER ne voit pas non plus la mairie à la Poterie.

Pour J. KERHERVE, la place du bourg ne doit pas rester un simple parking, elle doit devenir une véritable place « à vivre ».

H. COLLOBERT fait remarquer que ces propositions sont révolutionnaires et pratiquement irréalisables puis que situées sur des terrains qui n'appartiennent pas à la commune.

M. HAMEL explique que le but d'une telle étude est de définir des orientations pour des classements de terrains, futurs.

M. LE FOLL pense qu'il ne faut pas déplacer la Mairie.

J. KERHERVE se demande s'il sera possible de conserver les bâtiments actuels.

A. JOUANIGOT pense qu'on peut garder la mairie en mariant l'ancien et le moderne.

G. RICHARD préconise une traversée, obligée, du bourg.

B. HENRY a eu un « flash » en voyant la mairie implantée au delà du carrefour, sur le terrain du château.

Pour Y. GEORGES, c'est une hérésie d'avoir construit les maisons HLM là où elles se trouvent.

M. HAMEL fait observer qu'il faudra éviter les masses de parkings, il faudra les parsemer.

J. KERHERVE propose aussi l'aménagement d'aires de jeux dans le périmètre du bourg.

A. JOUANIGOT signale qu'il faudra sécuriser la route départementale du bourg à Pommerit Le Vicomte. La sortie de l'école est dangereuse.

Pour conclure, le maire demande à chacun de réfléchir

Après le vote du budget, on reprendra contact et on se fixera un planning.

## **2° POINT – PROJET D'EXTENSION DES COMPETENCES DU DISTRICT A L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE**

### **Mise en place d'un schéma de cohérence territoriale (SCOT)**

Le maire lit le courrier envoyé par le District.

S. JONET lit le projet de délibération (cf. document)

G. RICHARD précise que le périmètre est celui des 6 communes du District.

L'espace de chaque commune sera fixé par la suite.

H. COLLOBERT fait remarquer que le périmètre doit être sans rupture . Seule, la commune de PLOUISY aurait pu ne pas être intégrée.

Accord du conseil pour approuver le SCOT.

## **3° POINT – OFFICE DU TOURISME**

L. FREMONT a assisté à l'assemblée générale de l'Office du Tourisme le 14 Novembre.

Les statuts ont été adoptés à l'unanimité.

4 collèges sont représentés :

- Membres individuels bénévoles
- Membres associatifs
- Membres socio-professionnels
- Membres représentant les collectivités

soit 28 membres.

Il reprend le texte de la convention qui a été distribué à chacun.

Il indique que le libellé de l'office sera « **Office de Tourisme de GUINGAMP** »

La mise en application est prévue pour le 1 janvier 2002.

En ce qui concerne les subventions attribuées par les communes, leur montant n'a pas été encore fixé. Elles pourront être discutées par les municipalités au moment des demandes, en fonction des documents présentés.

Pour le moment, seul est annoncé un déficit de 25 000 francs environ.

B. MABIN trouve dommage l'intitulé de l'Office « Office du Tourisme de GUINGAMP ».

Le maire soumet le projet de convention à l'approbation du conseil municipal :

Pour	20	
Abstentions	3	KERHERVE-JOUANIGOT-MONNIER

#### **4° POINT – S D E - Maintenance des réseaux d'Eclairage Public**

Les contrats d'entretien de l'éclairage public ont pour la plupart été établis depuis de très nombreuses années et la Chambre Régionale des comptes a demandé que soit réactualisé le cadre juridique qui sous-tend les relations entre les communes et le SDE et qui permet à ce dernier de passer des contrats avec les entreprises extérieures.

Cf. cahier des charges et proposition de délibération.

Accord du conseil.

La mission de maintien en l'état des installations d'éclairage public est confiée par la commune au SDE, jusqu'au 31 décembre 2004.

#### **5° POINT – EXTENSION DES COMPETENCES DU DISTRICT**

Exposé de G. RICHARD

Dans le cadre de la démarche de transformation du District en Communauté de Communes, il y a lieu de procéder à une adaptation et à une extension des compétences pour répondre à la fois aux obligations découlant des dispositions en matière de compétences obligatoires et aux évolutions souhaitées en vue de favoriser le développement de l'intercommunalité.

Le conseil municipal doit statuer sur les compétences (obligatoires et optionnelles) qui ont été approuvées par le conseil de District dans sa séance du 15 novembre (se reporter au document distribué).

Accord du conseil pour les compétences telles qu'elles sont proposées.

#### **TOUR DE TABLE**

J. MEUNIER explique que l'assemblée générale de « La Boussole » aura lieu la semaine prochaine. Mme MERCIER a refusé la convention présentée par GUINGAMP.

La ville de GUINGAMP a proposé un nouveau local (au Vally) et la mise à disposition de 2 personnes du CCAS de GUINGAMP à des heures bien précises.

**D. THOMAS** indique qu'une visite de quartiers a eu lieu samedi dernier. 3 points de rencontre avaient été fixés :  
Place des Korrigans  
Place du Guesclin  
Ecole du Croissant

Les élus présents ont rencontré environ, une trentaine de personnes, qui ont surtout mis l'accent sur la sécurité, l'aménagement des points propres et la signalisation  
L'accueil a été très bon et 2 à 3 rencontres dans l'année seront prévues.

\* 197 personnes ont participé au repas du 11 Novembre. Ce fut un moment fort et convivial.

\* La collecte des textiles au profit des Paralysés de France a rencontré un fort succès samedi dernier.

**A. JOUANIGOT** signale que l'inauguration de l'école du bourg s'est bien passée, tout le monde était content.

**L. FREMONT** fait part de quelques propositions de logos pour la commune.

**B. HENRY** a assisté à l'assemblée générale de l'entente Tennis PABU/SAINT AGATHON samedi dernier.

Il indique qu'un article du président de l'association de football, va paraître dans la presse concernant la propreté des vestiaires du Croissant, afin de sensibiliser les parents.

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 15